

N° 2022/10
décembre

Happy New Year
2023

Retrouvez toutes ces
informations sur le site
internet de la commune :
www.saintlegerprestroyes.fr

SACS JAUNES

08 et 22 décembre
(sacs à retirer en
mairie ou au
bureau de poste).

Mairie de Saint Léger Pres Troyes : Ouverture du secrétariat :
lundi 10h-12h, mercredi 8h-12h, jeudi 13h30-18h - Tél 03.25.41.73.78
mail : mairie-de-st-leger-pres-troyes@wanadoo.fr

Bureau de Poste : ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 11h – mardi
de 13h30 à 16h – jeudi de 15h30 à 18h et samedi de 10h à 12h15. Tél 03.25.41.73.73

Infos de la municipalité

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

Mairie : du 26 décembre inclus au 02 janvier inclus
Bureau de Poste : du 24 décembre inclus au 02 janvier inclus
Bibliothèque municipale : du 24 décembre inclus au 02 janvier inclus.

SAPINS DE NOEL Vente de sapins à la ferme RAZUREL

Du 1er au 24 décembre
7/7j de 9h-12h et 14h-19h
Animations
les **samedis 3 et 10 décembre**

MARCHE DE NOEL Association PARENTS'VIE DIMANCHE 4 décembre

A VILLEMEREUIL
Nombreux exposants
Activités « boules de Noël » gratuites
pour les enfants
Crêpes et vin chaud
Rencontre avec le père Noël

ATELIER DE NOEL DETENTE SAMEDI 10 décembre

De 15h à 18h
Madame Nathalie Jacquot, naturopathe,
32 rue de la Planche à St Léger,
propose un atelier création, à son cabinet,
sur le thème de Noël,
pour un **public adulte**.
Dans une ambiance conviviale,
elle vous donnera quelques conseils pour
gérer votre stress. Joie et bonne humeur
seront au rendez-vous !
Sur inscription au **06.28.89.45.37**.
Prix : **20 €**
Date limite d'inscription le **06 décembre**

DECHETS VERTS

Une collecte exceptionnelle est prévue
le **vendredi 16 décembre**.

CPI – POMPIERS – CALENDRIERS

Les Pompiers de Saint-Léger passeront en
journée ou le soir afin de vous proposer
le calendrier 2023.
Merci de leur faire un bon accueil

GOUTER DE NOEL du CCAS

Offert à toutes les personnes
de **65 ans et plus**, **JEUDI 8 décembre**,
A **15 heures**, salle Jean Phocion.
Les membres du CCAS vous attendent.

COLLECTE DES DECHETS 2023

Un nouveau calendrier avec l'extension
des nouvelles consignes de tri sera
distribué dans votre boîte aux lettres.
Soyez attentif.

TAXE LOGEMENTS VACANTS

La Loi permet aux collectivités d'instituer
une taxe sur les logements vacants dans
nos communes. Un relevé des habitations
vacantes a été effectué par les services
fiscaux (DDFIP). Si la situation de vos
propriétés a changé depuis 2022
(location, prêt, famille etc...), venez à la
mairie pour donner les coordonnées des
nouveaux résidents afin de vous éviter de
payer cette taxe.

ARBRE DE LA LAÏCITÉ

L'Union Départementale des Délégués de
l'Education Nationale a souhaité la
plantation de l'arbre de la laïcité dans
toutes les communes de l'Aube. Cette
plantation, en partenariat avec la
municipalité et l'école, aura lieu début
décembre. Les écoliers participeront à
cette plantation.

AGRICULTURE Pour information

La mise en place des Zones de
Non Traitement (ZNT) le long des
habitations ne remet pas forcément
en cause la production agricole. Il
est toujours possible de cultiver
ces Zones de Non Traitement en
adaptant les itinéraires tech-
niques : exemple désherbage
mécanique etc...

COMPTEUR D'EAU

Chaque abonné est responsable de son compteur d'eau. N'oubliez pas de le protéger du gel.